

LES AFFAIRES INDIENNES

CRITIQUE DE LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. Jim Fulton (Skeena): Monsieur le Président, les autochtones du Canada ont bien raison de se méfier des intentions du parti conservateur à leur égard auxquels le document «*Buffalo Jump of the 1980s*» fait indubitablement écho.

Ajoutez à cela le communiqué que le ministre des Affaires indiennes (M. McKnight) a fait publier le 2 août pour annoncer que la «clause de décès» avait été retranchée de la Loi sur les Indiens. C'est tout à fait faux. Non seulement le Parlement n'a adopté aucun amendement de cette nature, mais il n'est saisi d'aucun projet de loi à cet effet. En fait, encore aujourd'hui, le cabinet du ministre refuse de nous fournir un exemplaire de la proposition pertinente.

Par ailleurs, le projet de loi C-122 qu'étudie le comité législatif et qui est dû à l'initiative du même ministre, vise à réduire les pouvoirs statutaires des règlements autochtones. Tous les chefs des Premières Nations sont unanimes à s'y opposer.

Ajoutez encore à cela le refus inacceptable du gouvernement de poursuivre l'examen du projet de loi C-123 concernant les fonds fiduciaires des mineurs autochtones dont le comité législatif a fait rapport au Parlement il y a plus de deux semaines. Ajoutez enfin à cela le refus tout à fait illégitime et intolérable des conservateurs de communiquer au Parlement le rapport que le comité permanent était prêt à déposer il y a deux semaines à propos du projet de loi C-31. En agissant ainsi, le ministre et ses acolytes cherchent à leurrer la Chambre et l'assemblée des Premières Nations.

* * *

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS DU CANADA

LE VIDÉO MONTRANT DES ACTES HOMOSEXUELS

M. Jim Jepson (London-Est): Monsieur le Président, j'ai lu hier en première page du journal *The Ottawa Citizen* que, croyez-le ou non, on présente des vidéos pornographiques, sous prétexte qu'il s'agit paraît-il d'art, au nouveau Musée des beaux-arts du Canada. D'après cet article, un vidéo montrait un gros plan des parties génitales masculines, des relations sexuelles entre hommes et d'autres actes homosexuels.

On rapportait les propos du conservateur adjoint du département des films et des vidéos pour qui cette oeuvre est incontestablement une forme d'art. Selon lui, on y explore des thèmes complexes brûlants d'actualité: l'identité sexuelle et le rôle que jouent les médias dans nos vies.

Avec des commentaires comme celui-là, il n'est pas surprenant que les représentants du monde artistique aient réussi à persuader les fonctionnaires du ministère de la Justice d'enterrer le projet de loi du gouvernement sur la pornographie, le projet C-54, en dépit de l'appui généralisé du public, comme en témoigne le courrier impressionnant reçu par le ministère de la Justice? Dans quelle mesure la société est-elle tenue de tolérer des productions obscènes comme ces vidéos, prétendument au nom de l'art?

Article 21 du Règlement

LA VIOLENCE FAMILIALE

LE BESOIN DE MAISONS D'HÉBERGEMENT PROLONGÉ

Mme Sheila Copps (Hamilton-Est): Monsieur le Président, lorsque j'ai lu les propos tenus par le premier ministre (M. Mulroney) dans son premier discours au Parlement sur un projet de loi à l'étude à la Chambre, cela m'a pratiquement rendu malade. Il s'est attribué le mérite de tout et de rien. Il s'est attribué le mérite de choses incroyables.

Le premier ministre a par contre omis d'expliquer aux Canadiens, et particulièrement aux Canadiennes, pourquoi sous son gouvernement, en 1986, nous avons vu s'élargir pour la première fois l'écart réel entre la rémunération accordée aux hommes et aux femmes. Pourquoi a-t-il mis sur pied un programme d'aide aux victimes de violence familiale qui ne créera pas une seule maison d'hébergement prolongé dans tout le Canada?

Comment se fait-il que dans ma ville de Hamilton, les organisations féminines quêtent des fonds pour garder ouverts cinq appartements à l'intention des femmes battues? Une mère de cinq enfants qui se retrouve sans toit et dans la rue, ne peut bénéficier de ce programme parce que le gouvernement ne croit pas en la valeur des maisons d'hébergement prolongé.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) lui-même a déclaré que sur le plan des principes, il contestait l'idée des maisons d'hébergement prolongé. Les femmes canadiennes n'accepteront pas ces déclarations ridicules.

* * *

L'IMPÔT SUR LE REVENU

LES ORDONNANCES MÉDICALES CONTRE LES ALLERGIES—LE TRAITEMENT EN CE QUI CONCERNE L'IMPÔT

M. Alan Redway (York-Est): Monsieur le Président, les allergies sont une réaction du système immunitaire aux éléments qui composent le milieu environnant comme la nourriture, l'eau, les moisissures ou la poussière. Le traitement des allergies exige souvent des transformations coûteuses au foyer et un changement de régime et de mode de vie.

La Loi de l'impôt sur le revenu ne prévoit des déductions au titre des dépenses médicales que pour les médicaments d'ordonnance. Règle générale, on ne peut pas obtenir une ordonnance spéciale contre les allergies dans une pharmacie. Il est grand temps que le gouvernement modifie la Loi de l'impôt sur le revenu afin que les Canadiens qui ont besoin de telles ordonnances pour combattre leurs allergies soient traités comme les autres contribuables.

* * *

L'AGRICULTURE

LES PROBLÈMES DES AGRICULTEURS

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, les risques et les inquiétudes sont le lot quotidien de l'agriculteur. Quand ce ne sont pas les sauterelles, ce se sont les termites, la sécheresse ou le gel précoce qui bousillent ses récoltes. Et quand les récoltes sont bonnes, les cours tombent. Quand les rendements sont élevés, les silos sont bloqués et lorsque les greniers sont vides, les prix grimpent. Si les compartiments